

Chapitre 18

QCM

1. B.

2. A.

3. A. VRAI

4. A.

5. A.

6. A.

7. C. D.

8. C.

9. B. C.

10. D.

11. A. C. L'écart de conversion actif permet de constater une moins-value latente sur une créance ou une dette. L'écart de conversion actif est débité. En contrepartie, la créance ou la dette est créditée.

12. B. La valeur de la créance a augmenté. Il y a donc une plus-value latente constatée dans un écart de conversion passif pour un montant égal à 500 €

13. B. D. Il s'agit d'une dette commerciale. À la clôture de l'exercice N, le comptable a enregistré une perte latente (écart de conversion actif) d'un montant de 400 € ainsi qu'une dotation aux provisions pour perte de change de 400 €

Le gain de change sur une opération commerciale est un produit d'exploitation enregistré au crédit du compte 756.

À la clôture de l'exercice N+1, il faut effectuer une reprise sur provision pour perte de change de 400 € En effet, la dotation qui a été enregistrée en N doit être reprise étant donné que l'opération en devise est dénouée.

14. B. La perte de change sur une opération commerciale est une charge d'exploitation enregistrée au débit du compte 656.

15. B. C. La reprise sur provision pour litige est un produit d'exploitation. Les produits sont des flux d'enrichissement. Le compte de reprise sur provision est crédité (les produits augmentent au crédit du compte), le compte de provision pour risque est débité.

Exercices

EXERCICE 1. ALICANTE

ÉVALUER ET COMPTABILISER AU 31/12/N DEUX OPÉRATIONS DÉCRITES DANS LE DOCUMENT.

1. Vérification de comptabilité – Provision pour amende

À la clôture de l'exercice N-1, le comptable a enregistré une provision pour amendes et pénalités de 3 600 €. Le 10/02/N, l'entreprise a été condamnée à verser une amende de 4 000 €. Cette amende a été enregistrée en charge exceptionnelle (6712 « amendes et pénalités »).

À la clôture de l'exercice N, il faut reprendre la provision pour pénalité constatée en N-1 pour 3 600 €

31/12/N

D	C		D	C
1514		Provisions pour amendes et pénalités	3 600	
	7875	Reprises sur provisions exceptionnelles <i>Annulation provision amende</i>		3 600

2. Perte latente sur dette en devises

Le 31/12/N, il faut constater une perte latente sur la dette commerciale dont la valeur en euros a augmenté. En application du principe de prudence, il faut enregistrer une dotation aux provisions pour pertes de change.

D	C		D	C
476		Écart de conversion – actif	300	
	404	Fournisseur d'immobilisation <i>Perte latente – Dette Muller</i>		300

D	C		D	C
6865		Dotation aux provisions financières	300	
	1515	Provisions pour perte de change <i>Provision pour perte de change – Dette Muller</i>		300

EXERCICE 2. BORLOW

1. INDIQUER CE QUI DIFFÉRENCIE UNE PROVISION D'UNE DÉPRÉCIATION.

Dépréciation = perte de valeur d'un élément de l'actif. Celle-ci est réversible.

Provision = passif dont l'échéance et/ou le montant ne peut être fixé de façon précise.

2. ENREGISTRER LES ÉCRITURES NÉCESSAIRES EN N ET N+1.

Méthode

Il est conseillé d'expliquer la nature des opérations comptables à enregistrer.

CORRIGÉ

À la clôture de l'exercice N, il y a une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont le montant et l'échéance ne sont pas fixés de façon précise. Une dotation aux provisions est enregistrée en application du principe de prudence. Elle permet de faire face à une charge qui ne s'est pas encore réalisée mais qui risque d'avoir une incidence négative sur le patrimoine.

31/12/N

D	C		D	C
6815		Dotation aux provisions d'exploitation	6 200	
	1511	Provisions pour litiges <i>Litige avec Lionel</i>		6 200

Au titre de l'exercice N+1, deux écritures doivent être enregistrées :

- Le paiement des indemnités. Elles ne sont pas soumises à la TVA.
- La reprise de la provision constatée au titre de l'exercice N.

15/05/N+1

D	C		D	C
6718		Autres charges exceptionnelles	5 000	
	512	Banques <i>Paiement indemnités au salarié</i>		5 000

31/12/N+1

D	C		D	C
1511		Provisions pour litiges	6 200	
	7815	Reprises sur provisions d'exploitation <i>Fin litige Lionel</i>		6 200

3. PRÉSENTER UN EXTRAIT DE BILAN AU 31/12/N.

Extrait de bilan au 31/12/N

ACTIF	PASSIF
	Capitaux propres
	Provisions pour risques et charges 6 200
	Dettes

Extrait du compte de résultat : exercice N

CHARGES	Montant
Charge d'exploitation	
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	6 200

EXERCICE 3. ARGUS

1. ENREGISTREZ L'ÉCRITURE COMPTABLE LE 01/12/N. EN MATIÈRE DE TVA, COMMENT QUALIFIEZ-VOUS CETTE OPÉRATION D'ACQUISITION ?

Il s'agit d'une acquisition intracommunautaire. La TVA est auto-liquidée. La TVA est due par l'acquéreur.

Les créances et dettes en devises sont converties en euro au moment de leur entrée dans le patrimoine.

CORRIGÉ

Dettes en euro le 01/12/N : $100\,000/7,6904 = 13\,003 \text{ €}$

2154		Matériel industriel	13 003	
44562		TVA déductible/IMMO	2 601	
	404NOVAK	Fournisseur Novak		13 003
	44551	TVA due intracommunautaire <i>Acquisition – Fournisseur Novak</i>		2 601

2. ENREGISTREZ LES ÉCRITURES NÉCESSAIRES AU 31/12/N.

Les créances et dettes en devises sont évaluées à l'inventaire au cours en vigueur au 31/12/N.

Dettes au 31/12/N : $100\,000/7,6202 = 13\,123 \text{ €}$

La valeur de la dette a augmenté. Il s'agit d'une perte latente d'un montant de : $13\,123 - 13\,003$ soit 120 € . Cela signifie que si l'entreprise devait régler sa dette au 31/12/N, elle ferait une perte de change de 120 € .

Il faut constater un écart de conversion actif ainsi qu'une provision pour perte de change en application du principe de prudence.

- Écart de conversion actif de 120 €
- Dotation aux provisions pour perte de change de 120 €

31/12/N

D	C		D	C
476		Écart de conversion - Actif	120	
	404NOVAK	Fournisseur Novak <i>Perte latente dette Novak</i>		120

31/12/N

D	C		D	C
6865		Dotation aux provisions financières	120	
	1515	Provisions pour perte de change <i>Fournisseur Novak</i>		120

3. ENREGISTREZ LES ÉCRITURES NÉCESSAIRES EN N+1.

Attention Il faut systématiquement contrepasser l'écriture de l'écart de conversion (actif ou passif) constaté à la clôture de l'exercice précédent de telle sorte que la créance ou la dette retrouve sa valeur d'origine.

01/01/N+1

D	C		D	C
404NOVAK		Fournisseur Novak	120	
	476	Écart de conversion – Actif <i>Perte latente – Dette Novak</i>		120

01/03/N+1

Il faut comparer la valeur de la dette au 01/03/N+1 avec sa valeur d'origine.

- dette au 01/03/N+1 : $100\,000/7,5806 = 13\,192 \text{ €}$
- Dette au 01/12/N+1 : $13\,003 \text{ €}$

Perte de change : $13\,192 - 13\,003 = 189 \text{ €}$

CORRIGÉ

D	C		D	C
404NOVAK		Fournisseur Novak	13 003	
656		Perte de change sur opérations commerciales	189	
	512	Banques <i>Perte de change – Paiement dette Novak</i>		13 192

31/12/N+1

D	C		D	C
1515		Provisions pour pertes de change	120	
	7865	Reprises sur provisions financières <i>Provision Novak</i>		120

Cas de synthèse

CAS SAFRAN

1. INDIQUEZ POURQUOI LES INFORMATIONS PRÉSENTÉES DANS LES TROIS DOCUMENTS DOIVENT DONNER LIEU À UN ENREGISTREMENT COMPTABLE.

Les événements présentés dans les documents sont susceptibles de générer des pertes au cours de l'exercice N+1.

Il s'agit de passifs qui ont la nature de provisions. Les provisions sont des obligations à l'égard de tiers dont il est probable ou certains qu'elle se traduiront par des sorties de trésorerie et dont le montant et/ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise.

2. RAPPELEZ LE PRINCIPE COMPTABLE QUI S'APPLIQUE ET ENREGISTREZ TOUTES LES ÉCRITURES NÉCESSAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE N.

Le principe de prudence impose de constater des provisions.

Document 1 : le comptable doit enregistrer une provision pour garantie accordée aux clients.

Pour calculer la provision, on multiplie le chiffre d'affaires par le coût moyen des réparations exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires.

Provision : $1\,500\,000 \times 0,8\% = 12\,000\text{ €}$

La provision existante de l'exercice précédent est de 10 500 € Il faut donc ajuster la provision existante à la provision nécessaire. L'ajustement impose de constater une dotation aux provisions de 1 500 €

31/12/N

D	C		D	C
6815		Dotation aux provisions d'exploitation	1 500	
	1512	Provisions pour garanties données aux clients <i>Provision pour garantie</i>		1 500

Document 2 : À la date de facturation, la créance client est convertie en euros. Le montant en euros s'élève à : $25\,000 \times 0,98 = 24\,500\text{ €}$

À l'inventaire, la créance est convertie en euros soit : $25\,000 \times 0,96 = 24\,000\text{ €}$

La valeur de la créance a diminué. Il faut constater une perte latente.

- écart de conversion actif : $24\,500 - 24\,000 = 500\text{ €}$
- dotation aux provisions pour perte de change : 500 €

20/11/N

D	C		D	C
411		Client Johnway	24 500	
	701	Vente de produits finis <i>Client Johnway</i>		24 500

CORRIGÉ

31/12/N

D	C		D	C
476		Écart de conversion actif	500	
	411	Client Johnway <i>Perte de change latente</i>		500

31/12/N

D	C		D	C
6865		Dotation aux provisions pour perte de change	500	
	1515	Provisions pour perte de change <i>Dotation aux provisions pour perte de change – Client Johnway</i>		500

Document 3 : À la date de clôture, le procès est toujours en cours. Le conseiller juridique évalue les frais de justice et indemnités éventuels à 8 000 €. Une dotation aux provisions doit être constatée pour couvrir ce risque futur.

31/12/N

D	C		D	C
6815		Dotation aux provisions d'exploitation	8 000	
	1511	Provisions pour litiges <i>Provision litige</i>		8 000

3. PRÉSENTEZ UN EXTRAIT DE BILAN AU 31/12/N AINSI QU'UN EXTRAIT DU COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE N.

Attention Le montant des provisions qui figure dans le bilan est le montant des provisions nécessaires. Il est indiqué dans le document 1 que la provision pour garantie en N-1 était déjà de 10 500 €. Elle est de 12 000 € en N.

Le montant total des provisions au bilan comprend :

- provision pour garantie accordées aux clients : 12 000 €
- provision pour perte de change : 500 €
- provision pour litige : 8 000 €

Extrait de bilan au 31/12/N

ACTIF	PASSIF	
	Capitaux propres	
	Provisions pour risques et charges	20 500
	Dettes	

Extrait du compte de résultat : exercice N

Attention Dans le compte de résultat, il faut mentionner le flux annuel, c'est-à-dire les dotations aux provisions et/ou les reprises sur provisions.

Dotations aux provisions d'exploitation :

CORRIGÉ

- pour garantie données aux clients : 1 500 €
- pour litige : 8 000 €

Dotations aux provisions financières :

- pour perte de change : 500 €

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 500
Charges financières	
Dotations aux provisions financières (perte de change)	500